

Fermeture des centres commerciaux : on fait le point



Les centres commerciaux non alimentaires de plus de 10 000 m², et plus seulement ceux de plus de 20 000 m², sont désormais fermés dans les "départements à risque" face à la progression du Covid-19, suite aux nouvelles mesures annoncées en fin de semaine dernière par le Premier ministre Jean Castex.

Vingt-deux départements sont concernés. Dans un 23ème, le Pas-de-Calais, où la saturation des services de réanimation se situe au plus haut, la fermeture concerne même les surfaces commerciales non alimentaires de plus de 5 000 m². La mesure annoncée la semaine dernière concerne ainsi 136 centres commerciaux supplémentaires, portant le total à 536, selon le Conseil national des centres commerciaux (CNCC). « Ce qui veut dire que sur les 800 centres commerciaux de France, les deux tiers seront fermés », relève son directeur général Gontran Thüring.

Et pour les commerces de presse ? De manière générale, ces derniers, parce que classés « essentiels », peuvent ouvrir, à l'exception notable de ceux implantés dans les centres commerciaux de plus de 10 000 m².

En ce qui concerne les zones où un confinement est mis en place le week-end (à date, c'est-à-dire le Pas-de-Calais, Dunkerque, et le littoral des Alpes-Maritimes), les commerces de presse hors centres commerciaux peuvent ouvrir, car présents sur la liste des activités essentielles. Ceux implantés dans un centre commercial dont la taille dépasse le seuil fixé par le préfet (5 000 ou 10 000 m² selon les cas, seuil déterminés par arrêté préfectoral) doivent fermer le week-end.

Dans les départements « sous surveillance » (Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Drôme, Eure-et-Loir, Meurthe-et-Moselle, Moselle, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Rhône, Paris, Seine-et-

Marne, Yvelines, Somme, Var, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise, Hautes-Alpes, Aisne, Aube), les marchands hors centres commerciaux restent ouverts. Ceux implantés dans un centre commercial dont la taille dépasse le seuil fixé par arrêté préfectoral doivent fermer. Pour les plus petits centres commerciaux, les commerces de presse restent ouverts, y compris le week-end.

Crédit photo : Unsplash

UNION PRESSE - 16 place de la République - 75010 Paris - Tél. : 01 81 70 86 70 - [Contact](#) - [Mentions légales](#)

Source URL: <https://unionpresse.fr/fermeture-des-centres-commerciaux-fait-le-point>